

PROVINCE DE HAINAUT



ARRONDISSEMENT DE THUIN
ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
6590 MOMIGNIES

VENTE PUBLIQUE
LOTS DE BOIS DE CHAUFFAGE
HIVER 2023 – 2024



Momignies – Kursaal
Samedi 16 décembre 2023 à 14h00

DATES DES BATTUES DE CHASSE 2023-2024

Attention aux promenades inaccessibles

Le RAVeL reste accessible mais pour votre sécurité soyez attentifs aux battues aux alentours

Ces dates sont données à titre indicatif, soyez vigilants aux panneaux sur place

<http://www.chasseonweb.be>



	Les « 2 M » Bois Pestieux, Bois Magout, les Wastènes, les Aisements et Bois d'Imbrechies	Bois de Beauwelz + Bois de la Haie aux Charmes	Bois de Beauwelz « La Taille Bertrand » + Bois de la Mesure	Bois de Monceau (l'Imite VLT)
Promenades inaccessibles	1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 15, 16 La Grande Traversée Forêt du Pays de Chimay Le Circuit des Gabelous RAVeL accessible mais battue autour Chasse TOTEMUS - Petite et grande histoire de la Thiérache	10, 11 La Grande Traversée Forêt du Pays de Chimay Le Circuit des Gabelous Chasse TOTEMUS - Le charme de la Botte du Hainaut	9, 10 La Grande Traversée Forêt du Pays de Chimay	1, 16 La Grande Traversée Forêt du Pays de Chimay RAVeL accessible mais battue autour Chasse TOTEMUS - Petite et grande histoire de la Thiérache
OCTOBRE	8/10 ; 15/10 ; 22/10	07/10 ; 28/10	7/10 ; 21/10 ; 28/10	1/10 ; 08/10 ; 9/10 ; 29/10 ; 30/10
NOVEMBRE	5/11 ; 19/11	18/11	5/11 ; 18/11	26/11 ; 27/11
DECEMBRE	3/12 ; 17/12	09/12	2/12 ; 16/12	26/12
	Bois de Macon	Bois des Hayettes, Courtrue, Bassecourt	Bois de Seloignes	Bois de Malapaire et Bois de Gratte-Pierre
Promenades inaccessibles	1, 2, 3, 4, 15, 16 La Grande Traversée Forêt du Pays de Chimay RAVeL accessible mais battue autour Forest Fun Chasse TOTEMUS - Petite et grande histoire de la Thiérache La Trame Bleue (boucle de 10,5 km)	1, 2, 3, 4, 5, 11, 15 La Grande Traversée Forêt du Pays de Chimay RAVeL accessible mais battue autour Forest Fun Chasse TOTEMUS - Au cœur de la forêt La Trame Bleue (3 boucles)	6, 6 bis, 13, 16	7, 8, 13, 16
OCTOBRE	8/10 ; 22/10	1/10 ; 15/10	1/10 ; 08/10 ; 9/10 ; 29/10 ; 30/10	28/10
NOVEMBRE	1/11 ; 11/11 ; 12/11 ; 26/11	5/11 ; 25/11	26/11 ; 27/11	4/11 ; 26/11
DECEMBRE	17/12	23/12	26/12	9/12 ; 29/12

CAHIER DES CHARGES POUR LA VENTE PUBLIQUE AUX ENCHERES DE LOTS DE BOIS DE CHAUFFAGE DANS LES BOIS COMMUNAUX DE MOMIGNIES.

- 1) La vente se déroulera au Kursaal le samedi 16 décembre à 14h.
- 2) La vente est réservée aux habitants de MOMIGNIES (Art. 74-8° Code forestier).
- 3) La vente a lieu conformément aux dispositions du **Code forestier** et aux clauses du cahier des charges pour la vente de bois de Chimay, excepté en ce qui concerne les délais d'exploitation et les modes de paiement.
- 4) Visite des lots : **interdiction absolue les 2 jours qui précèdent et le jour de chasse.** (voir calendrier en annexe, attention aux chasses voisines) Renseignements : Alexandre DUFOUR : 0473/835643 ; Gauthier FONTAINE : 0471/599774 ; Geoffrey ELIS 0478/79.72.80
- 5) Il ne sera attribué qu'un lot par ménage. Les lots invendus au premier tour seront remis en vente lors d'un second passage. Le nombre de lots achetés n'est alors plus limité.
- 6) Les acheteurs doivent être présents en personne à la vente. Les représentations par procuration ne sont pas admises. La revente des lots à des tiers est interdite.
- 7) Les enchères seront d'un montant minimum de **10 €** et **la mise à prix de chaque lot est fixée selon l'estimation du garde. Ces montants sont annoncés avant la mise en vente de chaque lot.** En cas d'enchères insuffisantes, sur avis préalable des préposés du D.N.F., un lot peut être retiré et remis en vente en fin de séance. Si les enchères restent insuffisantes, le lot peut être retiré définitivement.
- 8) Pourront être refusées les enchères des acheteurs en retard d'exploitation et/ou de vidange de lots de ventes précédentes.
- 9) Le montant total du lot est à majorer de 3% pour les frais.
- 10) **Les paiements s'effectuent exclusivement par carte bancaire, le jour de la vente.**
L'argent liquide n'est pas accepté.
- 11) Le permis d'exploiter sera délivré dès réception du paiement.
- 12) Délai d'exploitation : **31 août de l'année qui suit la vente.**
Passé ce délai, les bois non abattus et/ou non façonnés se trouvant encore sur le parterre des lots redeviendront la propriété de la Commune sans que cela puisse donner lieu à un remboursement du prix de vente. Une prolongation de vidange éventuelle ne pourra être autorisée qu'entre le 1^{er} janvier et le 31 mars de la seconde année qui suit celle de la vente moyennant paiement d'une indemnité de retard, uniquement si une demande préalable a été adressée au Chef de Cantonnement du D.N.F. à Couvin.
- 13) **L'exploitation peut commencer dès le 1^{er} janvier,** excepté accord du DNF avec l'obteneur de chasse. La responsabilité de l'acquéreur reste entière en ce qui concerne le vol éventuel.
- 14) L'abattage se fera rez-de-terre et le débardage aura lieu par temps sec ou par temps de gelée. Une interdiction de débarder pourra être matérialisée sur place par le service forestier. Le travail en forêt ne sera autorisé que du lever au coucher du soleil. Il ne sera pas autorisé **24 heures** avant et le jour des battues de chasse.

Du 1^{er} au 15 mai et du 1^{er} au 15 août, les acquéreurs ne pourront travailler au bois que de 9 à 17 heures et ceci pour des raisons de chasse à l'approche.

- 15) Interdiction de brûler et de stérer contre les réserves. Les arbres faisant l'objet de la vente seront façonnés en stères et ne pourront être débardés en long. Les branches et ramilles seront disposées en tas éloignés des réserves, des semis, des plantations, des ruisseaux, des fossés et des layons de chasse. Dans les cas douteux, l'adjudicataire se conformera aux indications du service forestier. Interdiction d'obstruer les ruisseaux et chemins.
- 15) L'acquéreur sera tenu pour personnellement responsable des dégâts commis à la végétation forestière et susceptible d'être poursuivi sur base du Code forestier même si l'exploitation est réalisée par une tierce personne.
- 16) Les limites des lots sont censées connues de l'acheteur et doivent être strictement respectées. Ces limites sont marquées à la couleur par des numéros.
- 17) Interdiction de débarder par les percés touristiques et les layons de chasse. La sortie des stères se fera par les itinéraires indiqués par l'Agent des forêts.
- 18) Interdiction d'abandonner des déchets (bidons, bouteilles, papiers, ...).
- 19) Les bois de plus de 100 cm de circonférence à 1,5m du sol ne pourront être abattus entre le 1^{er} avril et le 30 juin (Code forestier). Durant cette période l'abattage des perches, le façonnage des houppiers et la sortie des stères restent autorisés.
- 20) Des clauses particulières spécifiques à certains lots figurent en regard de chaque coupe.
 - a) Dans les lots martelés seuls les arbres marqués de deux flaches au marteau royal, devront être abattus.
 - b) Dans les autres lots, seront réservés d'office les pieds griffés de deux traits à la peinture ainsi que les pieds de plus de septante centimètres de circonférence mesurés à un mètre cinquante du sol, griffés ou pas.
- 21) Les perches et arbres munis d'un numéro de poste de battue de chasse devront être coupés **au-dessus du numéro.**
- 22) Abattage des arbres scolytés : il est impératif et légalement obligatoire d'abattre ces arbres et de les évacuer de la forêt dans les délais les plus courts à une distance minimale de 5km des sites sensibles.

Approuvé en séance du Conseil communal à Momignies
le 21 novembre 2023.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,


F. VAN DE STEENE



Le Bourgmestre,


E. BAYARD

VENTE PUBLIQUE DE LOTS DE BOIS DE CHAUFFAGE
HIVER 2023 – 2024

Triage de Momignies

Compartiments 411 – 403 – 404 – 405 – 410

Lieu-dit « Bois de la Grande Masse »

20 lots :

- Lot 1 : Eclaircie de hêtres (flachés) + houppiers – Abatteur confirmé 411
- Lot 2 : Eclaircie de hêtres (griffés) 411
- Lot 3 : Eclaircie de hêtres + chênes rouges (flachés) + houppiers – Abatteur confirmé 411
- Lot 4 : Eclaircie de hêtres (flachés) + houppiers – Abatteur confirmé 411
- Lot 5 : Houppiers 411
- Lot 6 : Houppiers 411
- Lot 7 : Eclaircie de hêtres (flachés) + houppiers – Abatteur confirmé 411
- Lot 8 : Houppiers 411
- Lot 9 : Houppiers 411
- Lot 10 : Houppiers 411
- Lot 11 : Eclaircie de hêtres (flachés) + houppiers – Abatteur confirmé 411
- Lot 12 : Eclaircie de hêtres (flachés) 403
- Lot 13 : Eclaircie de hêtres (flachés) – Abatteur confirmé 404
- Lot 14 : Eclaircie de hêtres (griffés) 404
- Lot 15 : Eclaircie chêne/bouleaux (flachés) – Abatteur confirmé 404
- Lot 16 : Eclaircie de hêtres (flachés) – Abatteur confirmé 404
- Lot 17 : Eclaircie chênes/bouleaux (flachés) 403
- Lot 18 : Eclaircie de hêtres (flachés) 405
- Lot 19 : Eclaircie de hêtres (griffés) 405
- Lot 20 : Eclaircie d'aulnes (flachés) 410

Compartiments 353 – 359 – 352

Lieu-dit « Bois des Aisements »

9 lots :

- Lot 1 : Eclaircie de hêtres (flachés) – Abatteur confirmé 353
- Lot 2 : Eclaircie de hêtres (flachés) – Abatteur confirmé 359
- Lot 3 : Eclaircie de hêtres + chênes rouges (flachés) + houppiers – Abatteur confirmé 359
- Lot 4 : Baliveaux + houppiers 359
- Lot 5 : Baliveaux + houppiers 359
- Lot 6 : Baliveaux + houppiers 359
- Lot 7 : Eclaircie de hêtres (flachés) 352
- Lot 8 : Eclaircie chênes (griffés) 359
- Lot 9 : Eclaircie de hêtres (flachés) – Abatteur confirmé 352

Compartiment 306

Lieu-dit « Bois des Hayettes »

1 lot :

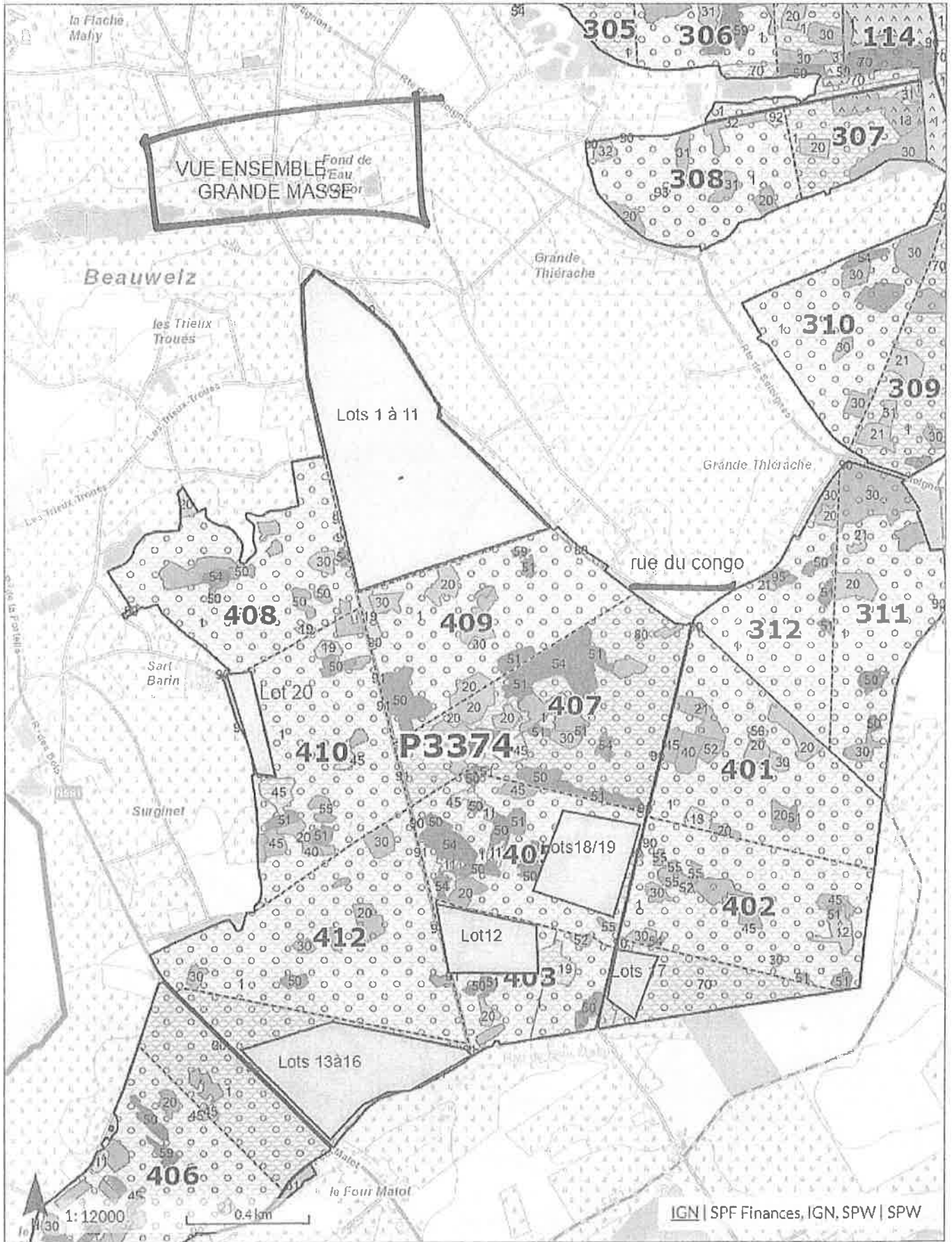
- Lot 10 : Eclaircie de chênes (flachés) près du ravel

Pour tous renseignements complémentaires :
ELIS Geoffrey : 0478 79 72 80

MOMIGNIES

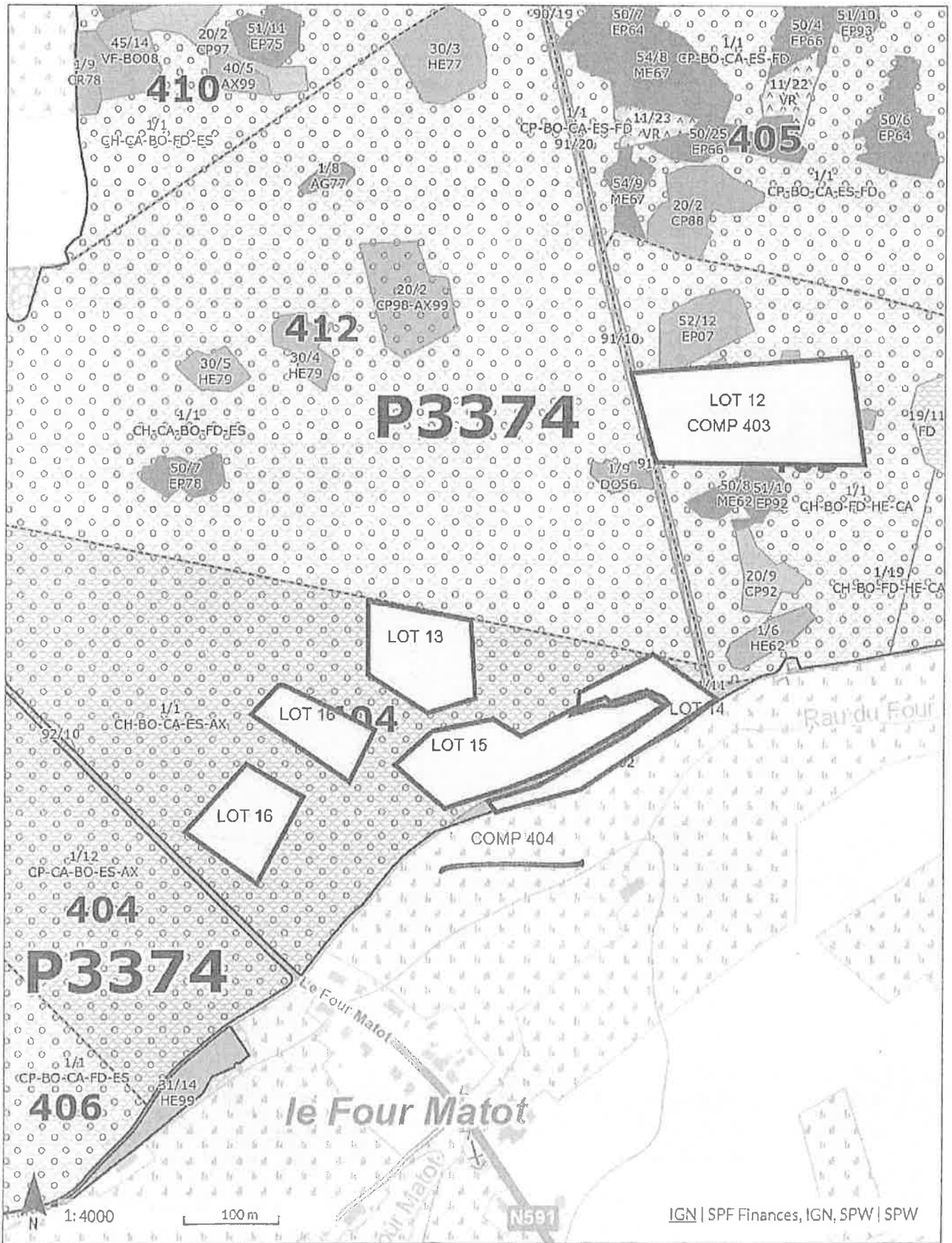
Application Cigale DNF

Wallonie



Application Cigale DNF

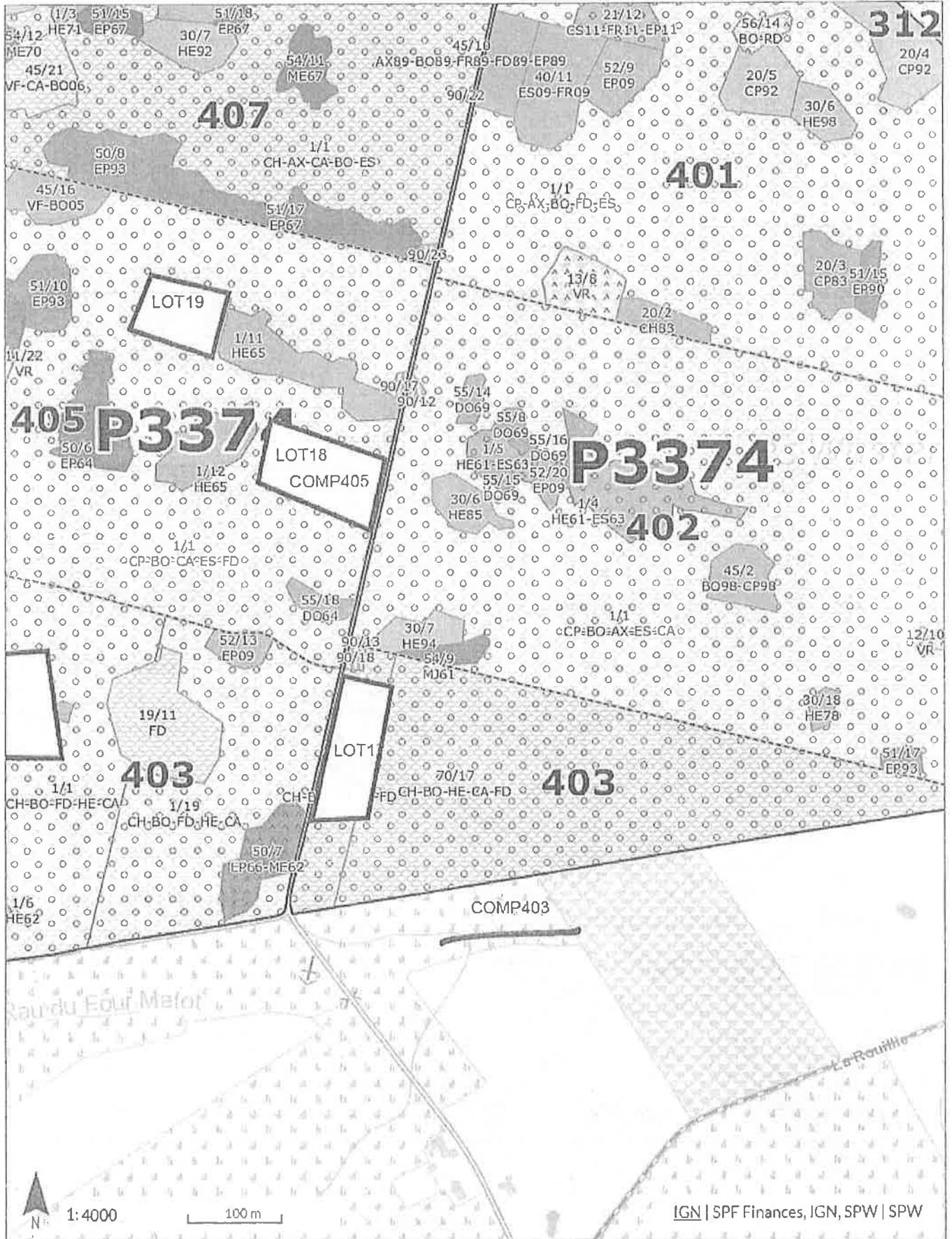
Walonic



GR MASSE

Application Cigale DNF

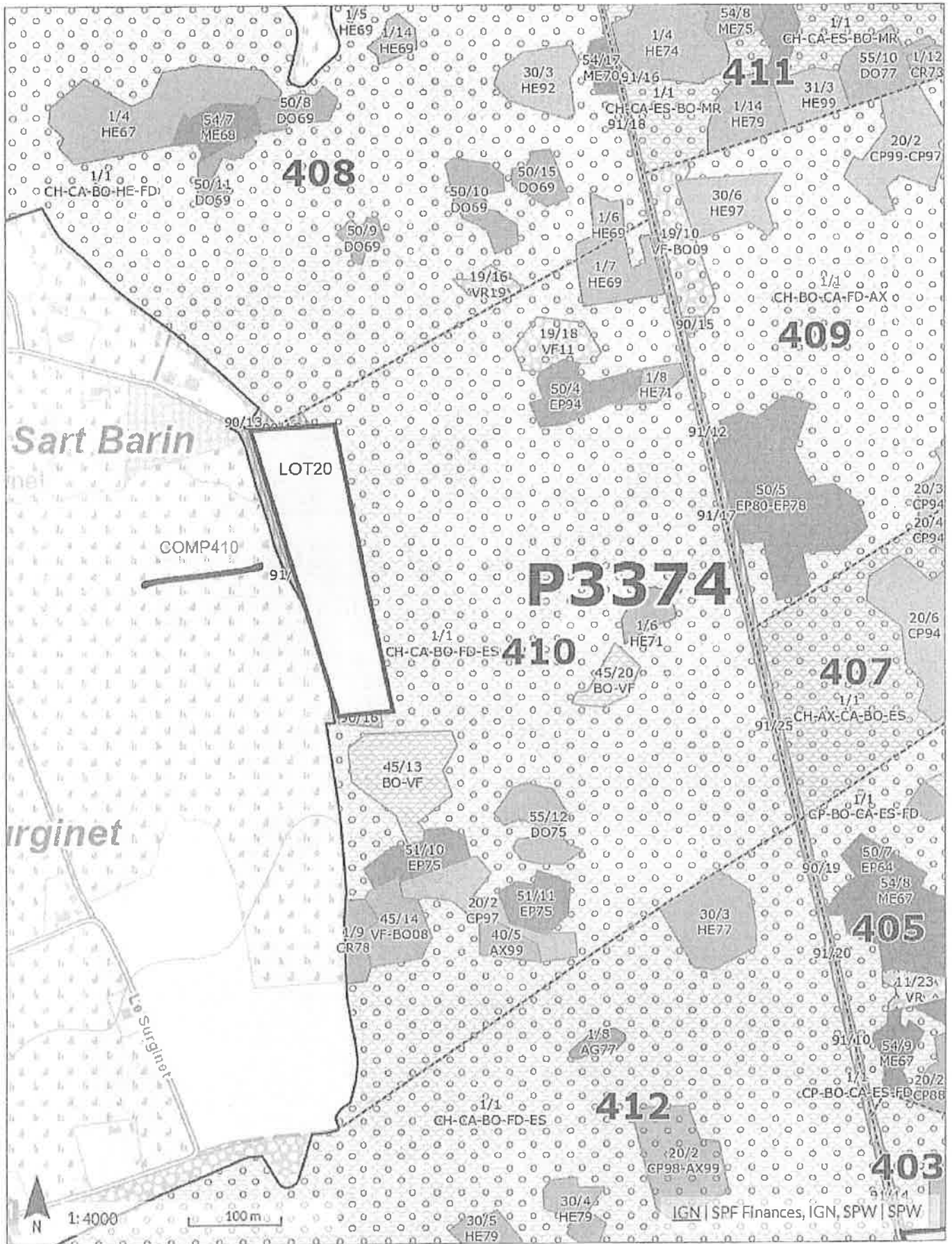
Wallonie



GR MASSE

Application Cigale DNF

Wallonie

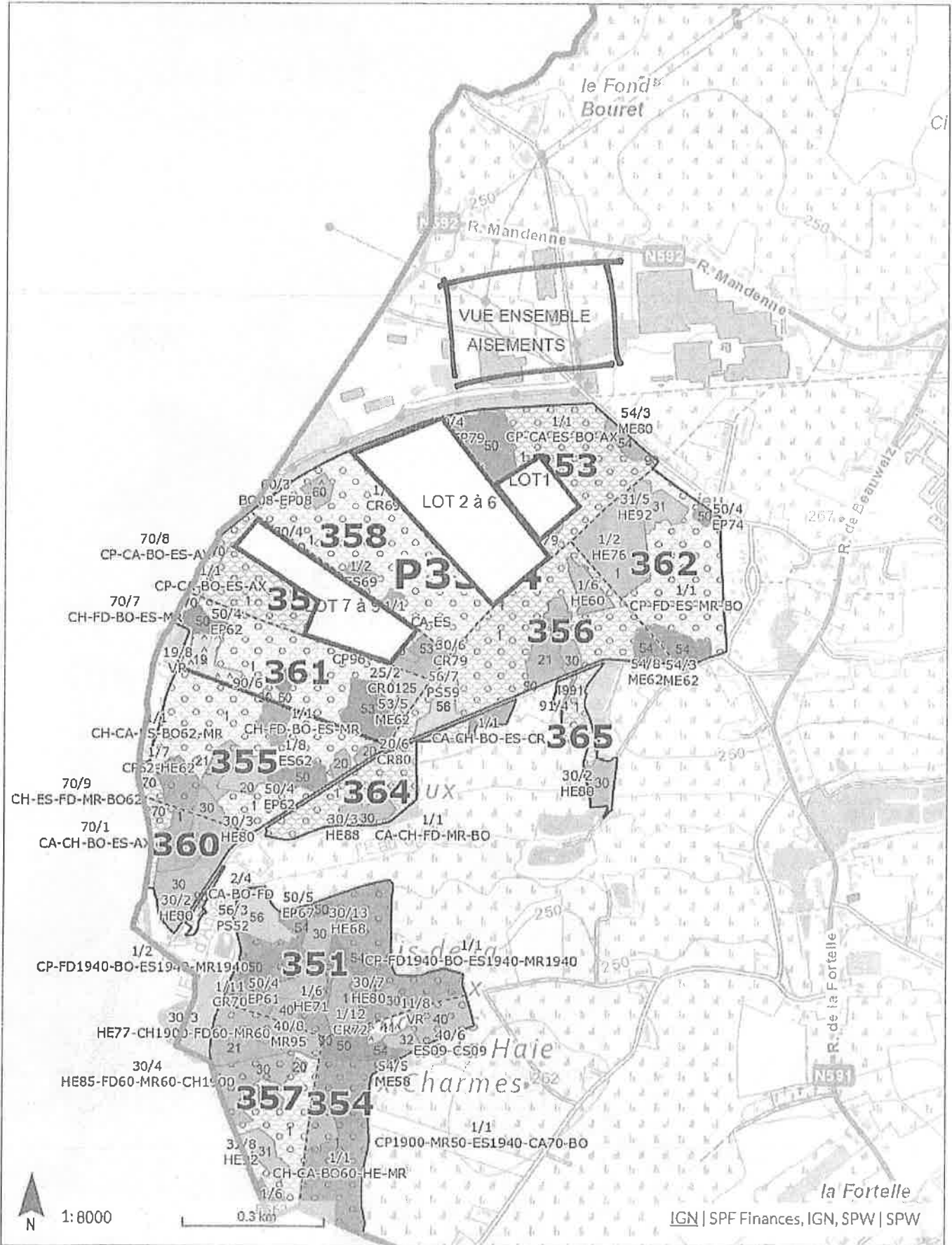


GR MASSE

MOMIGNIES

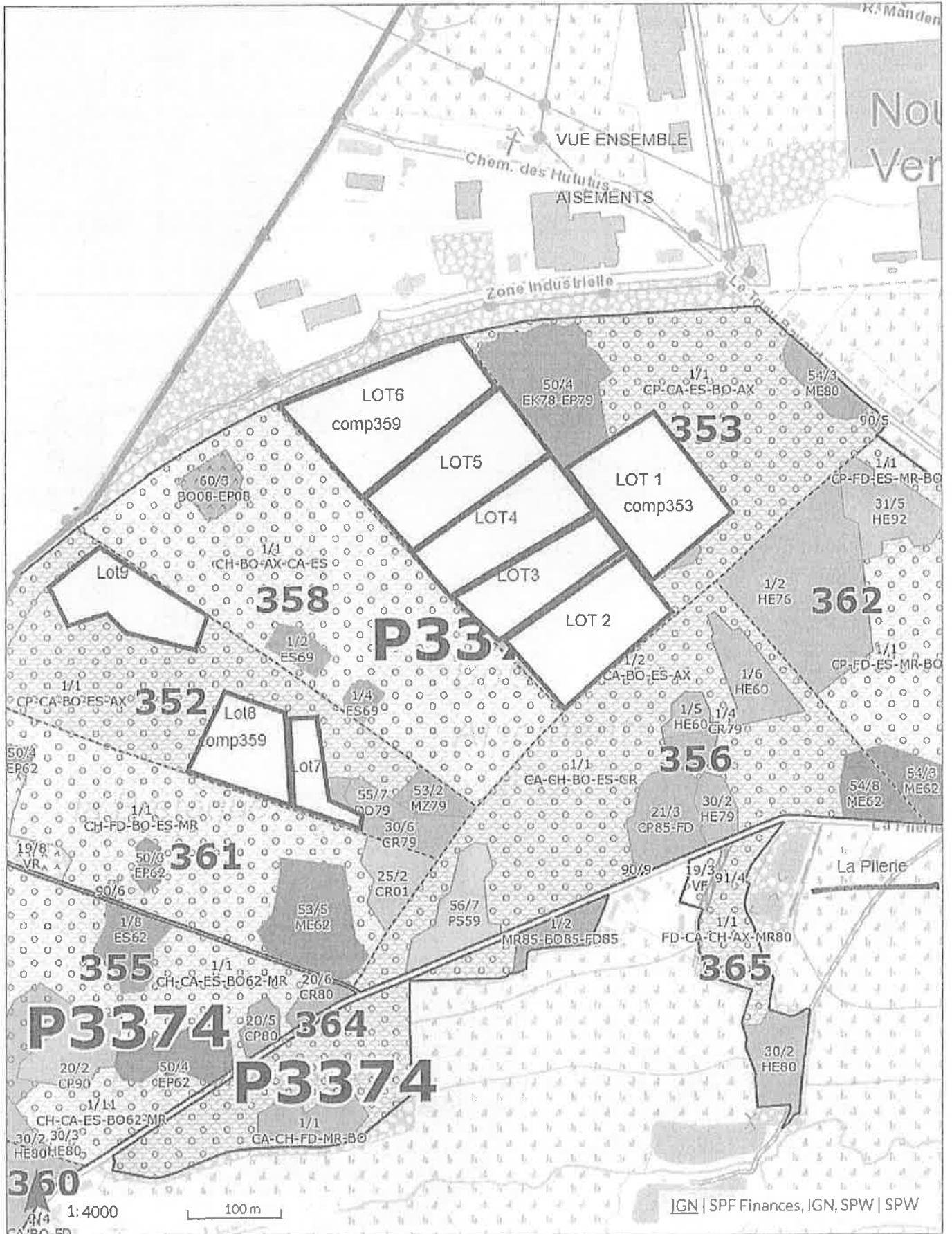
Application Cigale DNF

Wallonie



Application Cigale DNF

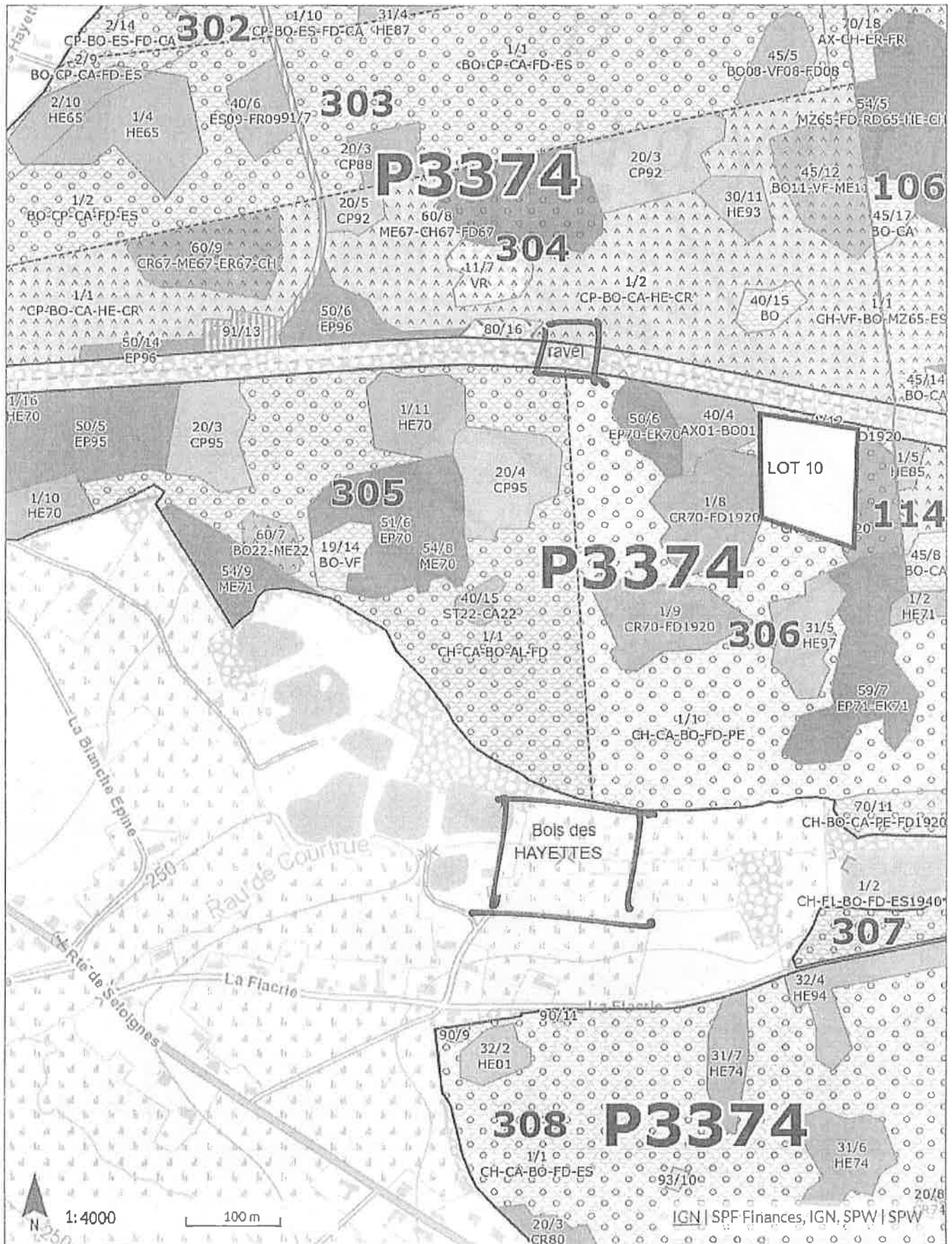
Wellenle



AISEMENTS

Application Cigale DNF

Wallonie



Triage de Macon
Monceau-Imbrechies

Compartiment 202 - Taille claire haie/ André 2

3 lots :

Lot 1 : Les bois martelés seront façonnés - compartiment 202

Lot 2 : Les bois martelés seront façonnés - compartiment 202

Lot 3 : Les bois martelés seront façonnés - compartiment 202

Compartiment 211 – Plein des Minières 11

3 lots :

Lot 4 : Les bois martelés seront façonnés – compartiment 211

Lot 5 : Les bois martelés seront façonnés – compartiment 211

Lot 6 : Les bois martelés seront façonnés – compartiment 211

Compartiment 208 – Taille Charles/ de l'atelier 8

1 lot :

Lot 7 : Les bois sélectionné à la couleur seront conservés, le reste sera abattu –
compartiment 208

Macon

Compartiment 108 – Taille des 12 bonniers

5 lots :

Lot 8 : Les bois martelés seront façonnés – compartiment 108

Lot 9 : Les bois martelés seront façonnés – compartiment 108

Lot 10 : Les bois martelés seront façonnés – compartiment 108

Lot 11 : Les bois martelés seront façonnés – compartiment 108

Lot 12 : Les bois martelés seront façonnés – compartiment 108

Compartiment 102 – Taille des Princes 2

7 lots :

Lot 13 : Les bois martelés seront façonnés – compartiment 102

Lot 14 : Les bois martelés seront façonnés – compartiment 102

Lot 15 : Les bois martelés seront façonnés – compartiment 102

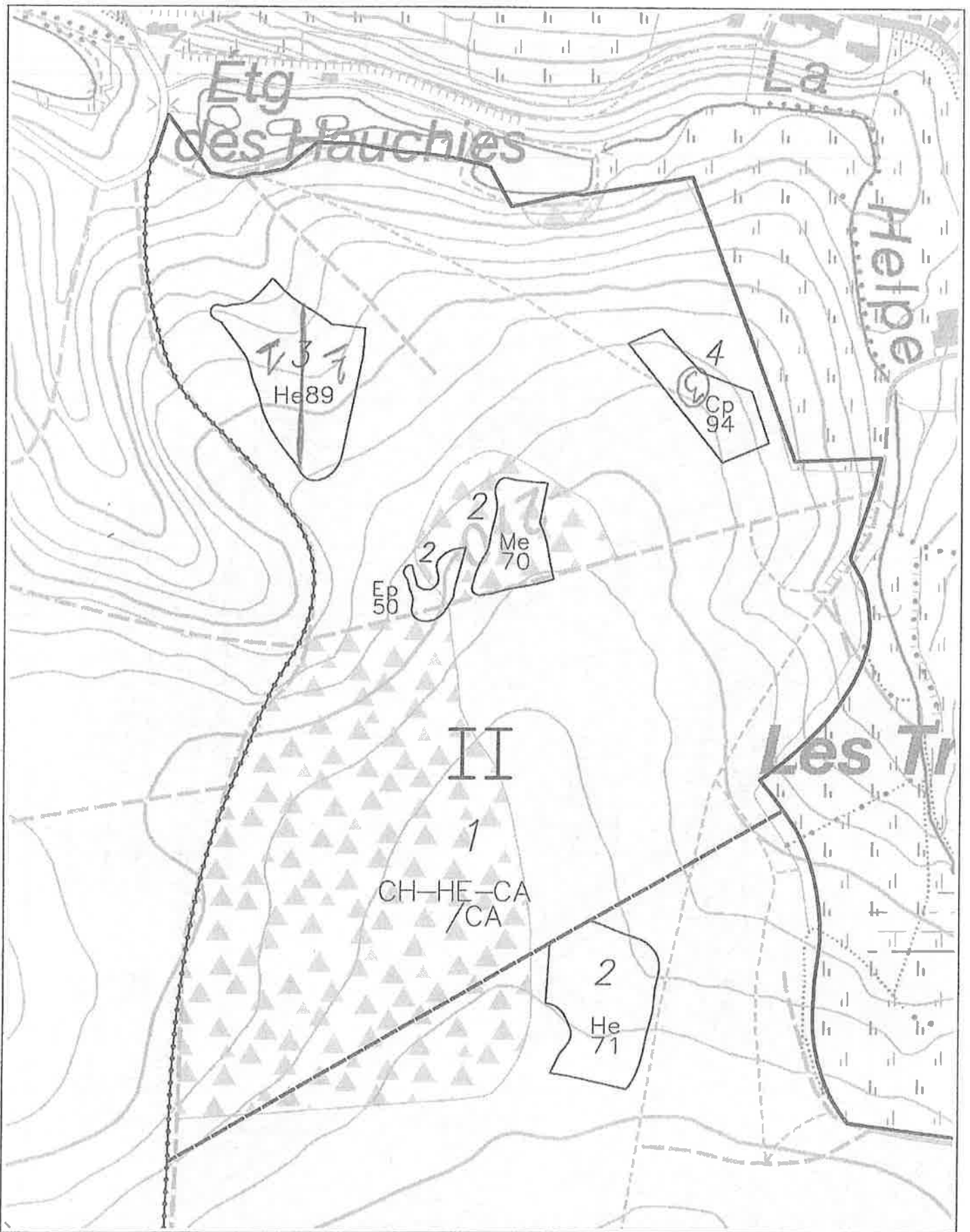
Lot 16 : Les bois martelés seront façonnés – compartiment 102

Lot 17 - Les bois martelés seront façonnés – compartiment 102

Lot 18 - Les bois martelés seront façonnés – compartiment 102

Lot 19 - Les bois martelés seront façonnés – compartiment 102

Pour tous renseignements complémentaires :
DUFOR Alexandre : 0473/83.56.43

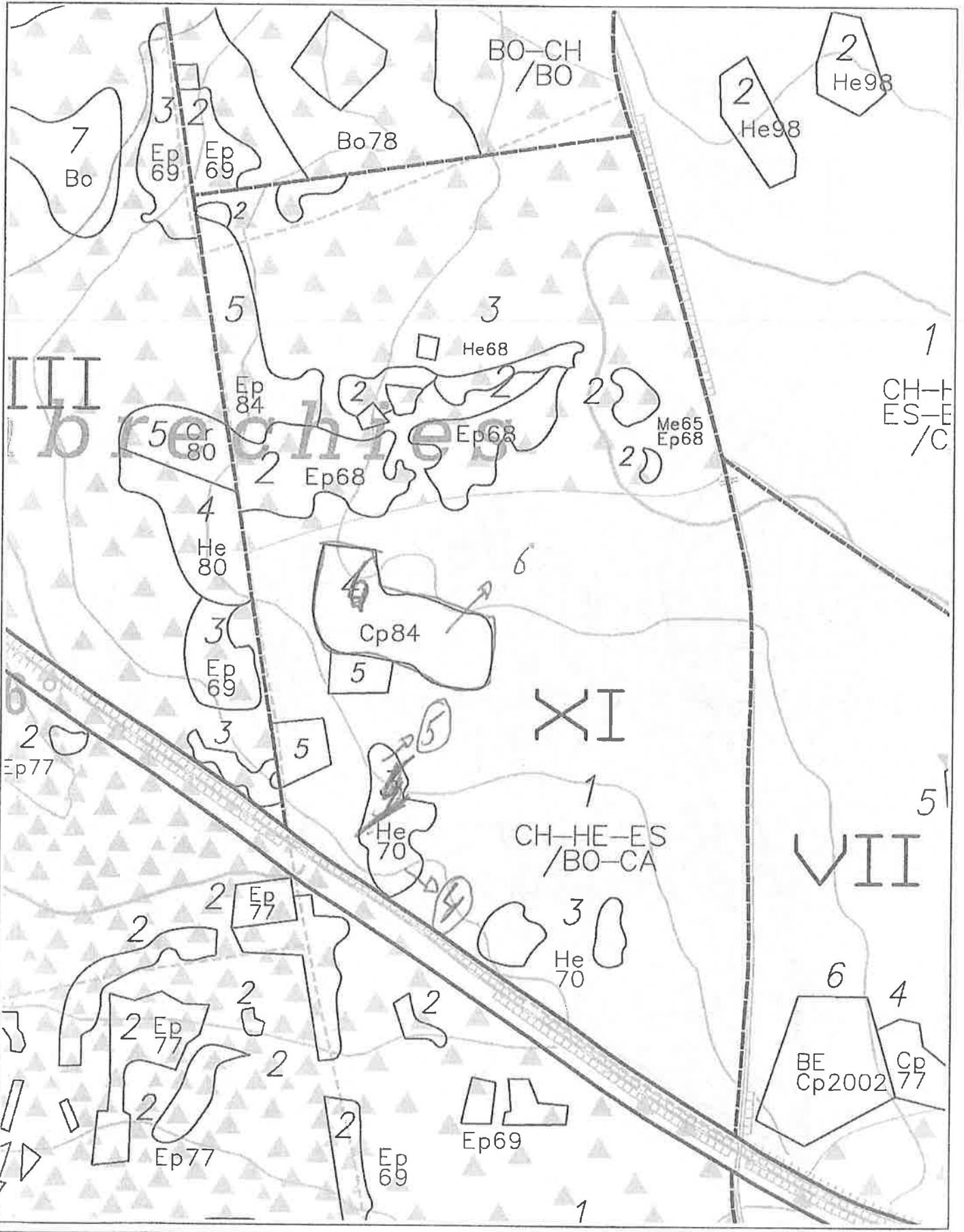


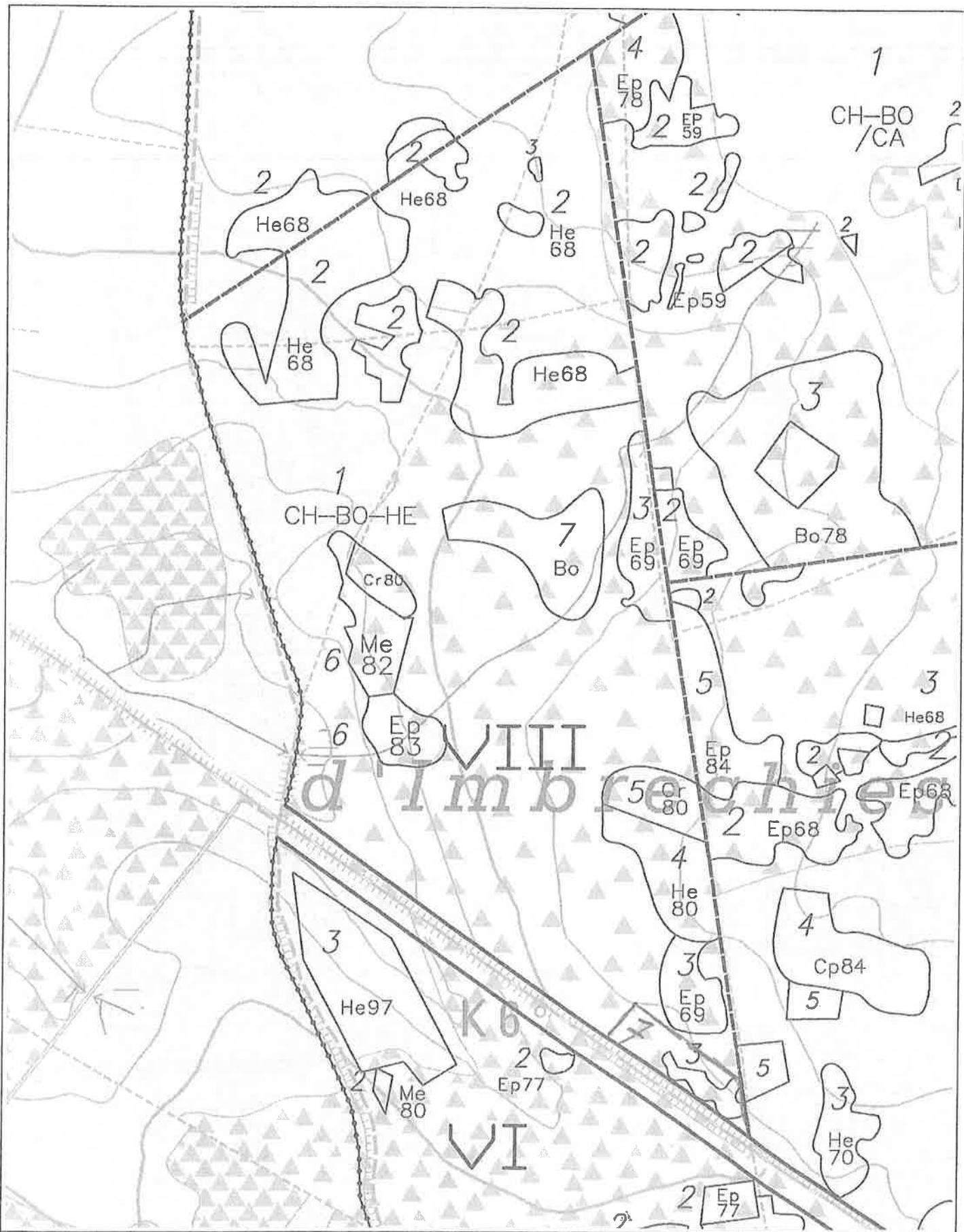
Triage n° 560
Coupe II comp 202

CANTONNEMENT de CHIMAY
BC de MONIGNIES - NONCEAU-IMBRECHIES

Echelle 1/3500
IMPRIME le 15.05.13
géographique national - IGN





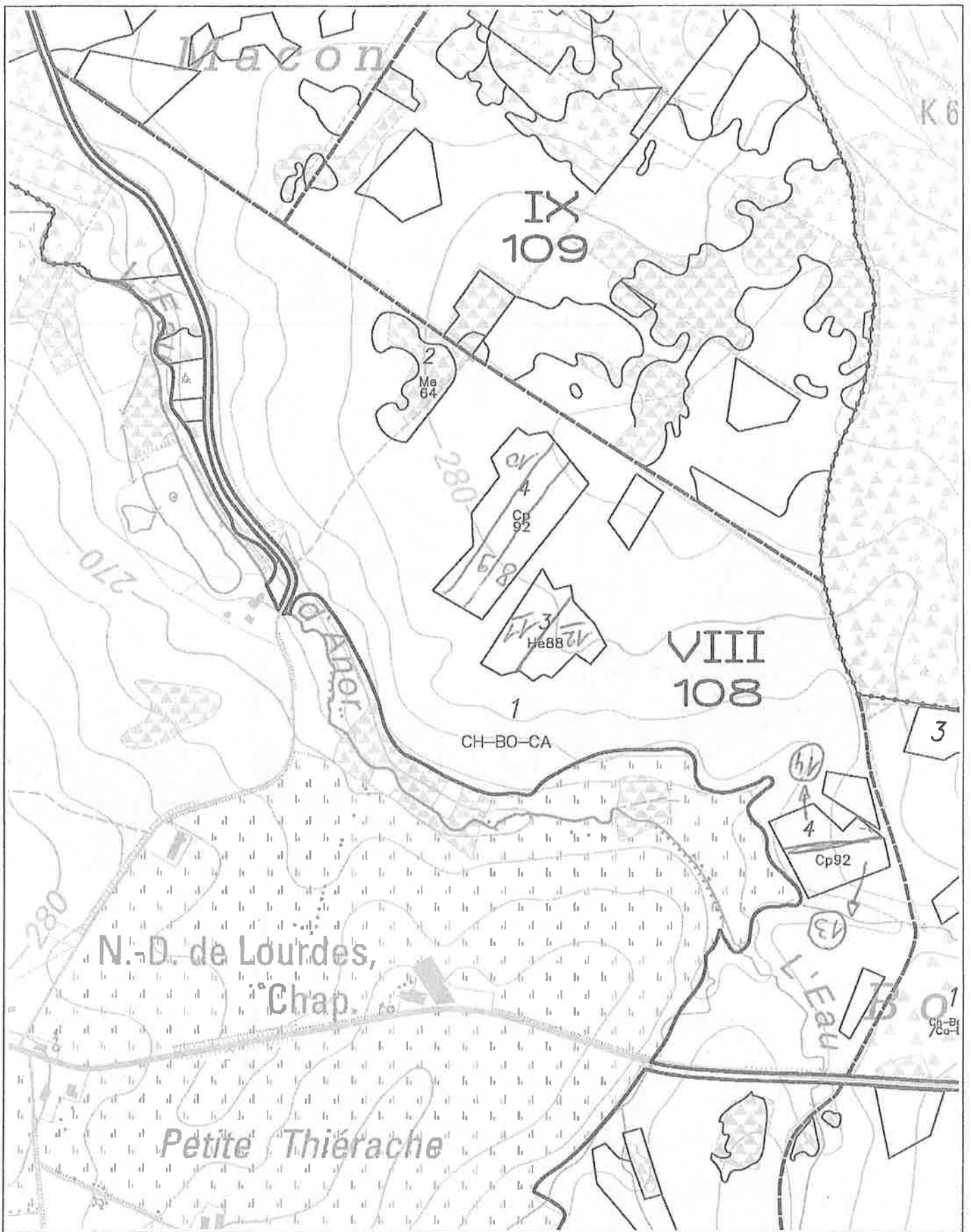


Triage n°560
Coupe VIII comp 208

CANTONNEMENT de CHIMAY
BC de NOMIGNIES - MONCEAU-IMBRECHIES

Echelle 1/4000
IMPRIME le 15.05.13
géographique national - IGN





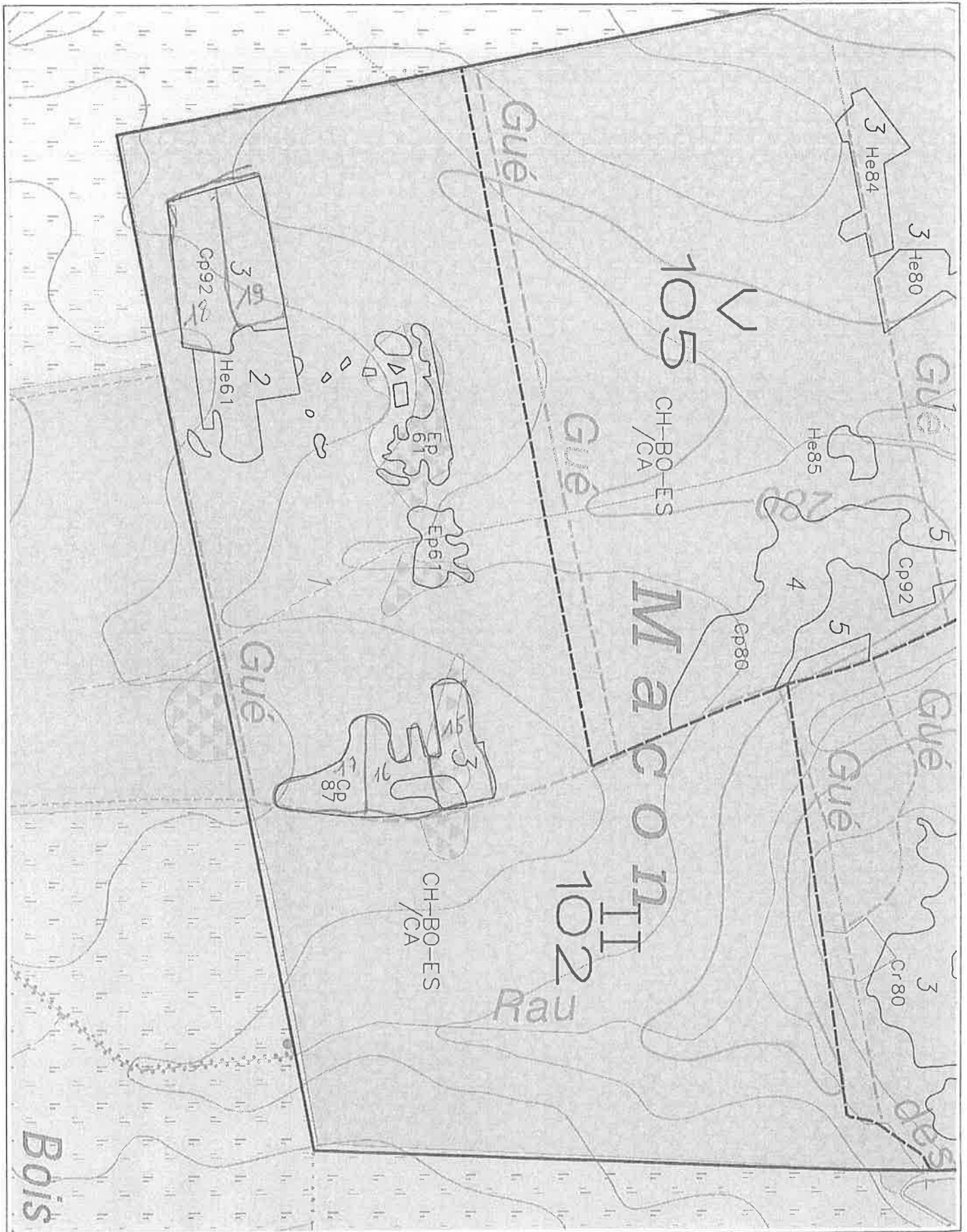
Triage n° 560
Coupe VIII comp 108

CANTONNEMENT de CHIMAY
BC de MOGNIES - MACON

Echelle 1/6000
IMPRIME le 17.04.13

(c) Institut géographique national - IGN





Triage n°9
Coupe II comp 102

CANTONNEMENT de CHIMAY
BC de MOMIGNIES - MACON

Echelle 1/4500
IMPRIME le 14.01.15

IGN Institut géographique national - IGN



Triage de Seloignes

Compartiment 504

5 lots :

Lot 1 : Houppiers

Lot 2 : Houppiers

Lot 3 : Houppiers

Lot 4 : Houppiers

Lot 5 : Houppiers

Compartiment 505

4 lots :

Lot 6 : Houppiers

Lot 7 : Houppiers

Lot 8 : Houppiers

Lot 9 : Houppiers

Compartiment 501

4 lots :

Lot 10 : Eclaircie de plantation CH (bois martelés)

Lot 11 : Eclaircie de plantation CH (bois martelés) les cloisonnements seront effectués avec l'agent

Lot 12 : Eclaircie de plantation CH (bois martelés) les cloisonnements seront effectués avec l'agent

Lot 13 : Eclaircie de plantation CH, BO et HE (bois martelés)

Monceau-Imbrechies

Compartiment 207

5 lots :

Lot 14 : Houppiers

Lot 15 : Houppiers

Lot 16 : Houppiers

Lot 17 : Houppiers

Lot 18 : Eclaircie de plantation CH (bois martelés)

Compartiment 203

3 lots :

Lot 19 : Eclaircie de plantation CH (bois martelés) + 2 houppiers

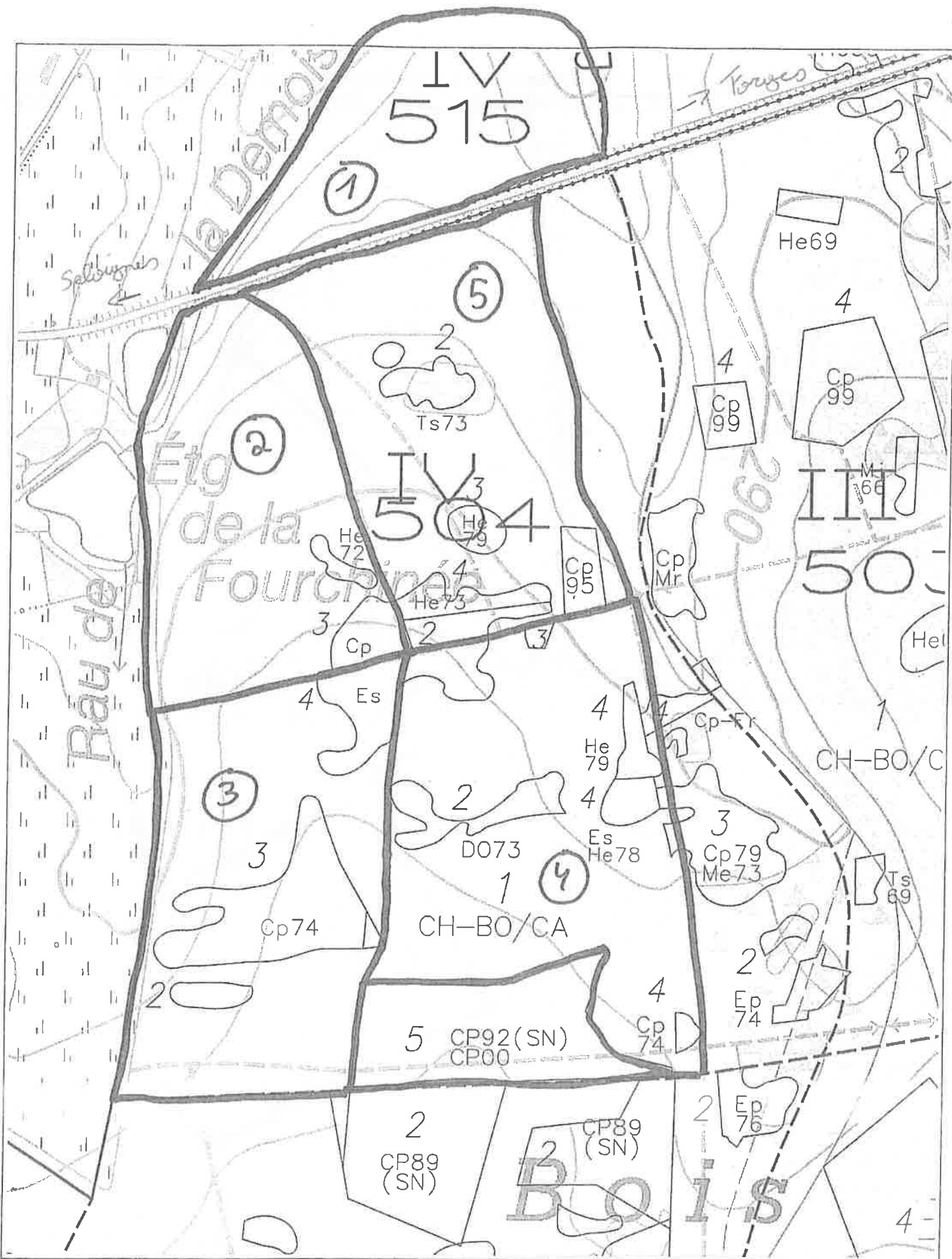
Lot 20 : Eclaircie de plantation HE (bois martelés)

Lot 21 : Eclaircie de plantation HE (bois martelés)

Pour tous renseignements complémentaires :
FONTAINE Gauthier : 0471/59.97.74

Clauses particulières :

- Il est interdit d'emprunter les nailles de chasse ainsi que les percés touristiques.
- Lors de conditions climatiques défavorables (sols détrempés), l'accès au bois est interdit aux tracteurs, même à vide.
- Pour le débardage, prévenir et avoir l'autorisation de l'agent forestier

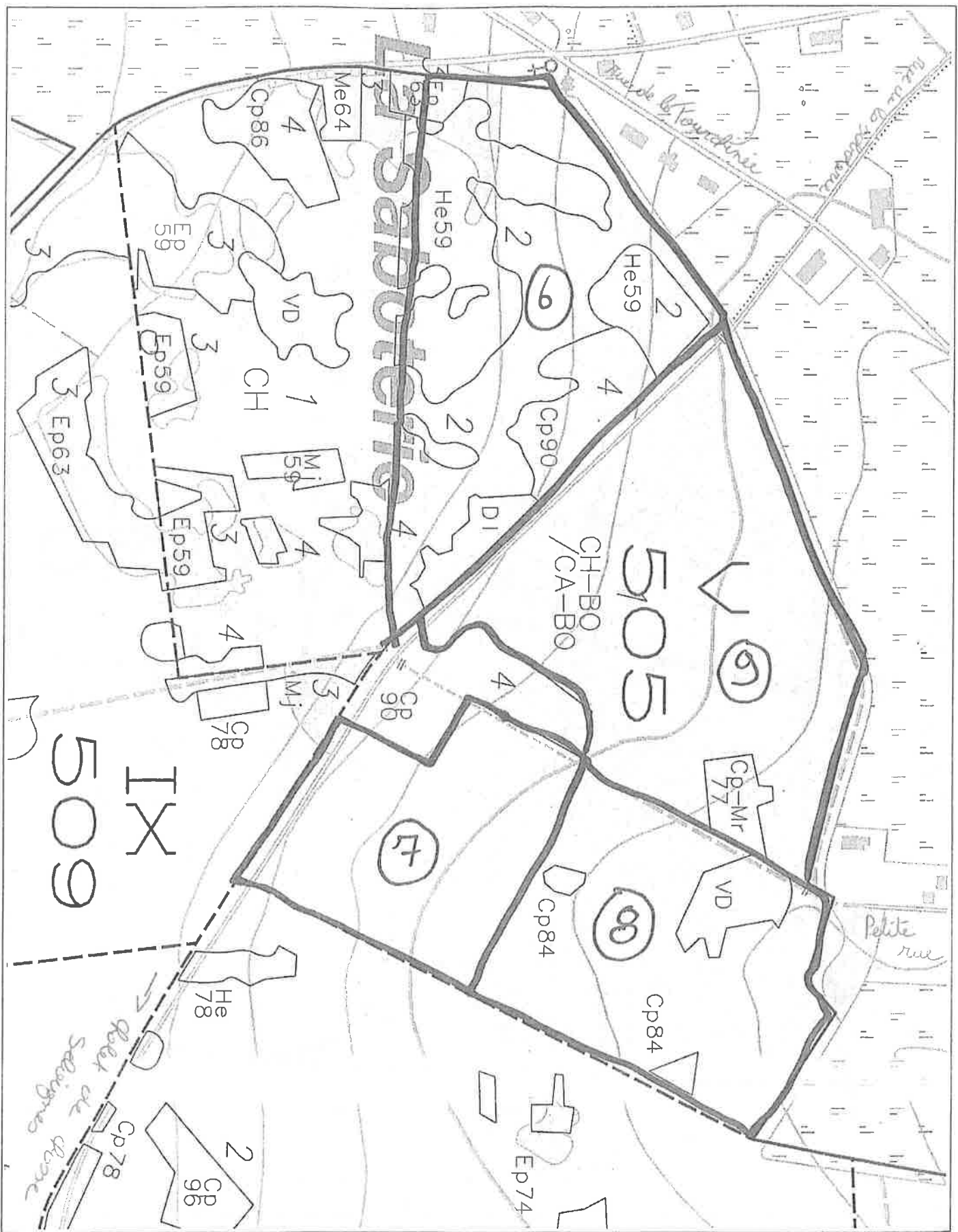


Triage 8
Coupe IV comp 504

Cantonement de Chimay
SELOIGNES

Echelle 1/3500
IMPRIME le 17.02.16

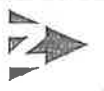
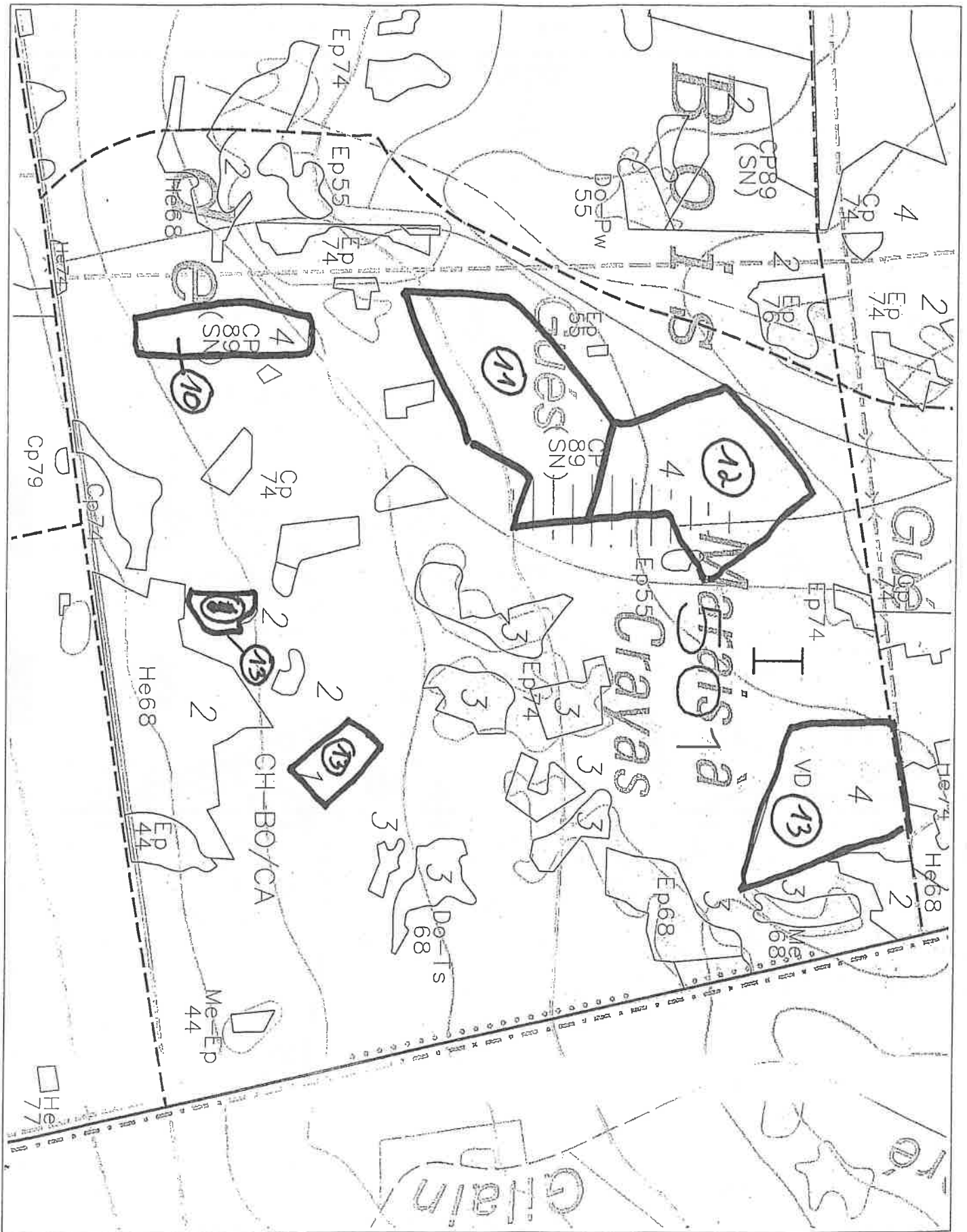


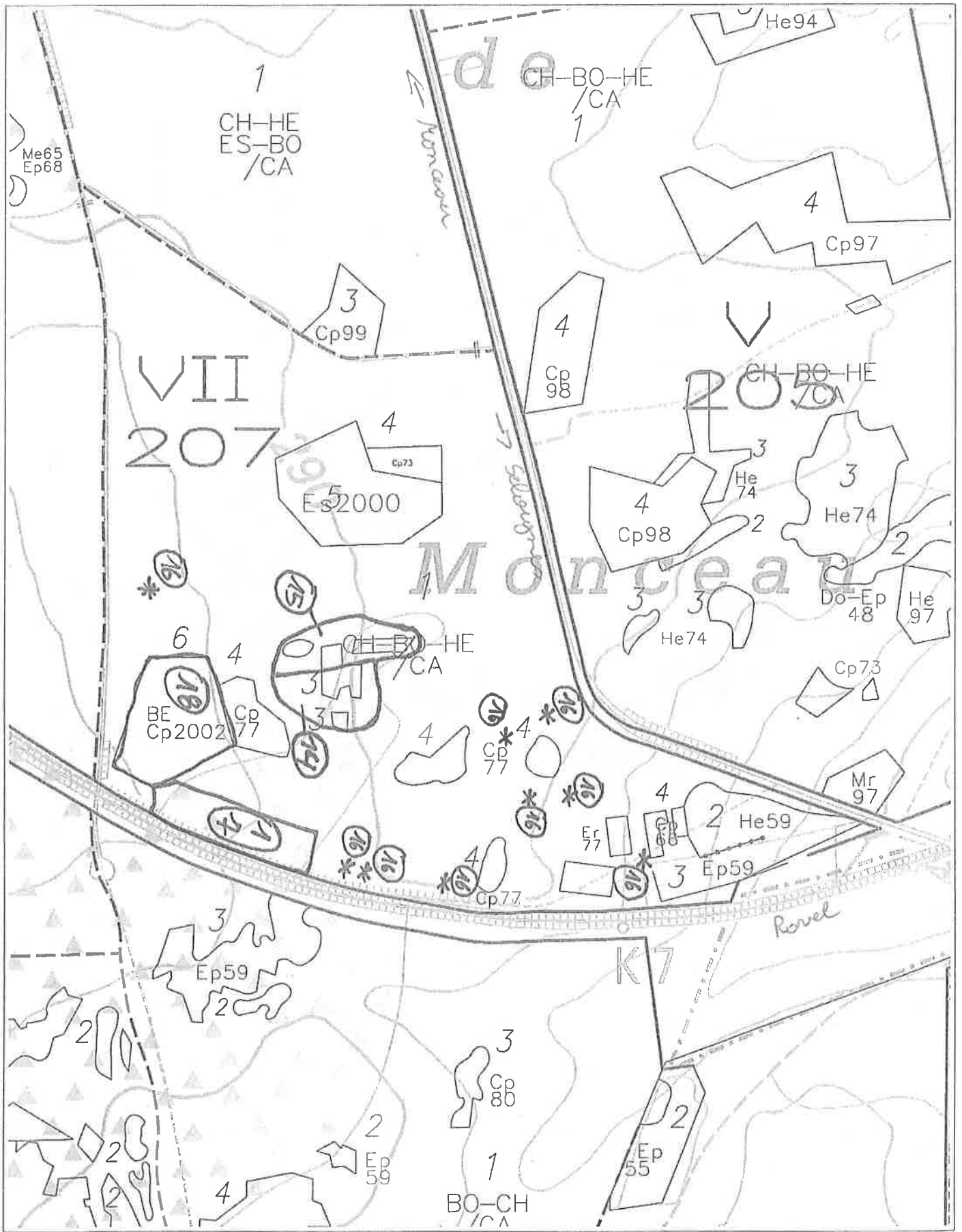


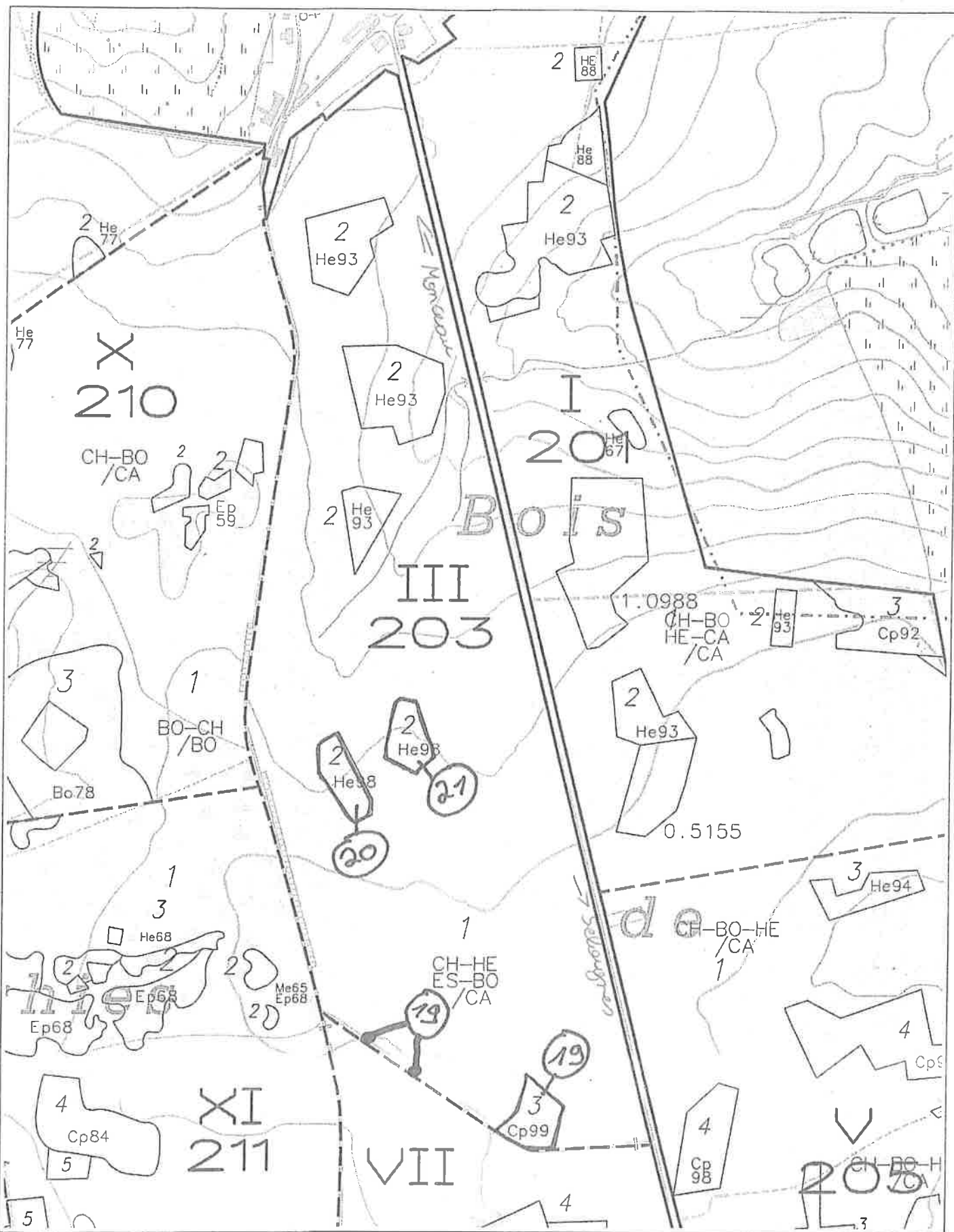
Triage 8
 Coupe V comp 505

Cantonnement de Chimay
SELOIGNES

Echelle 1/3500
 N
 L. (c) Institut Géographique National - IGN







Triage 8
Coupe III comp 203

Cantonement de Chimay
MONCEAU IMBRECHIES

Echelle 1/5000
IMPRIME le 19.02.16



© Institut Géographique National - IGN

